UPAC PARISUNIVERSITAS

Université Pierre et Marie Curie FACULTE DE PHYSIQUE (UFR 925)

Motion votée par le conseil de la faculté de physique de l'université Pierre et Marie Curie le 13 mars 2009, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le conseil de la faculté de physique de l'université Pierre et Marie Curie réuni le 13 mars 2009 manifeste avec la plus grande fermeté son opposition aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche entreprises dans la précipitation, sans concertation, et sans que des moyens significatifs en matière de personnels statutaires, BIATOSS et enseignants-chercheurs, et de budget n'aient été mis en place dans les Universités.

Il réitère son soutien aux demandes de retrait du projet de décret sur le statut des enseignantschercheurs. Le conseil demande instamment que l'objectif immédiat de l'Université soit : la réduction du service d'enseignement à 120h pour tout enseignant-chercheur en prenant en considération l'ensemble des tâches de service afférentes, et ce dans un cadre national ; la révision et l'accélération des carrières des enseignants chercheurs ; la possibilité effective d'obtenir plusieurs congés sabbatiques de recherche en cours de carrière. De telles mesures contribueront à garantir la qualité de la recherche et de l'enseignement.

Le conseil demande que les personnels BIATOSS/ITA restent des acteurs à part entière de la vie des laboratoires et des services universitaires, dans le respect des statuts de la fonction publique et refuse leur précarisation. Il demande la révision et l'accélération de leurs carrières.

Le conseil réaffirme avec force son attachement au rôle d'opérateur de recherche du CNRS, en particulier à travers sa gestion commune avec les universités des Unités Mixtes de Recherche qui doivent rester la norme pour tous les laboratoires universitaires.

Le conseil exprime sa préoccupation sur l'évolution des formations aux métiers de l'enseignement. Il exige le rétablissement de l'année de stage pédagogique rémunéré en alternance, qui constitue une étape essentielle de la formation. Il réitère son attachement à des concours nationaux de recrutement des enseignants du premier et du second degré et demande tout particulièrement le maintien des concours 2010 dans leur forme actuelle.

Le conseil demande instamment que l'UFR soit associée à toutes les prises de décision importantes de l'Université, en matière de répartition des tâches d'enseignement, des primes et des postes, des moyens des départements et des laboratoires.